

PHILIPPE VANLANGENDONCK

AVOCAT

AVENUE LOUISE 65

1050 BRUXELLES

TEL: 32.(0)475.45.32.66

N° D'ENTREPRISE : 0.822.624.336 - N° D'UNITE D'ETABLISSEMENT: 2.184.346.562

COMPTE HONORAIRES 630-0226993-72 ING (IBAN BE38 6300 2269 9372, BIC : BBRUBEBB)

COMPTE DE TIERS N° 630-3207580-43 ING : (IBAN : BE66630320758043 – BIC : BBRUBEBB)

PHILIPPE.VANLANGENDONCK@GMAIL.COM

Cabinet de la Ministre de la
Mobilité, des Travaux publics
et de la Sécurité routière
Boulevard Saint-Lazare, 10
13ème étage
1210 Bruxelles

URGENT

info.vandenbrandt@gov.brussels

Bruxelles, le 13 septembre 2023

Concerne :

SOMMATION D'UN ETTERBEEKOIS A LA MINISTRE VAN DEN BRANDT (mise en danger de la population - atteinte grave au quartier Tervueren-Montgomery) (12/02/2021)

<https://tervueren-montgomery.eu/pdf/Tervueren-piste-cyclable-2021-02-12-sommation-Van-den-Brandt.pdf>

Complément sécuritaire à la mise en demeure 'Piste cyclable bidirectionnelle av. de Tervueren (19/5/2021)

<https://tervueren-montgomery.eu/pdf/Tervueren-piste-cyclable-2021-05-19-sommation-Van-den-Brandt-complement.pdf>

Madame la Ministre Van den Brandt,

Copie aux Bourgmestres d'Etterbeek, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert

Dans le prolongement de mon courrier de mise en demeure "[Piste cyclable bidirectionnelle avenue de Tervueren](#)" vous adressé le 12 février 2021 avec copie aux Bourgmestres, mon client vous a envoyé le 19 mai 2021 le "[Complément sécuritaire à la mise en demeure](#)" avec 8 photographies d'une intervention par lift au 65 av. de Tervueren à 1040 Bruxelles :

"... Madame la Ministre,

Suite à la mise en demeure " Piste cyclable bidirectionnelle avenue de Tervueren " du 12 février 2021, ainsi qu'à votre absence de réaction à nos invitations à venir vous rendre compte sur place de la réalité de terrain et des problèmes sécuritaires, permettez-nous de vous communiquer les photographies ci-jointes de deux événements survenus les 12 et 18 mai 2021.

* 12 mai 2021

Proximus étant en train d'installer la fibre optique dans le district, le raccordement d'appartements avenue de Tervueren n° 57-69 a imposé l'utilisation du plus grand modèle de grue-échelle disponible en région bruxelloise en raison du recul.

Les photographies ci-jointes parlent d'elles-mêmes :

- la conversion de la bande de parking côté trottoirs dans la latérale sud constituerait une atteinte grave et délibérée à l'accès aux façades des bâtiments,
- la latérale sud est assez large que pour permettre une réorganisation de l'espace sans opposer les

utilisateurs entre eux,

- il n'est nul besoin de tester pour se rendre compte de la réalité de terrain et des problèmes sécuritaires.

* 18 mai 2021

Le départ d'un feu le mardi 18 mai 2021 vers 23h dans un appartement en latérale nord près du square Léopold II démontre que la population vous parle depuis des mois de réalité de terrain mais, aussi et surtout, de faits réels.

Nous ne vous parlons pas exclusivement d'atteinte grave et délibérée à l'accès aux façades mais, aussi et surtout, de mise en danger de la population.

Si l'ordre et la sécurité publique relèvent de l'autorité des Bourgmestres, la réelle urgence d'accélérer drastiquement le projet de reconversion de l'avenue de Tervueren en boulevard urbain relève de votre autorité. Et ce tout en prévoyant des rues cyclables dans les latérales avec des marquages au sol, plutôt qu'un acharnement certain à l'égard des riverains et des latérales.

Nous vous réitérons notre proposition de vous rencontrer sur place pour permettre à tous de bien se rendre compte de la situation réelle.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre meilleure considération ..."

Mon client m'informe actuellement de la présentation imminente du projet régional de reconversion de l'avenue de Tervueren en boulevard urbain lors de la réunion grand public prévue le **11 septembre 2023** à 18h dans le théâtre du Collège Saint-Michel.

Il m'informe également plus particulièrement de ce que :

-a- les plans provisoires de ce projet, présentés le 3 juillet 2023 à un petit groupe de riverains (membres du comité Tervueren-Montgomery), ont montré l'**intention de doubler la largeur du trottoir le long des jardins des maisons en latérale sud** (entre la rue des Aduatiques et la placette Armée),

-b- les riverains vous ont alors adressé le 19 juillet 2023 l' "[AVIS CITOYEN : réaménagement de l'avenue de Tervueren en boulevard urbain](#)" afin d'expliquer que : "En l'état, le comité ne fait pas sien le projet présenté le 3 juillet 2023 ... Nous demandons que les communes et le comité puissent consulter au préalable d'autres versions intermédiaires avant toute réunion publique. Le comité estime que le projet évolue dans la bonne direction mais qu'il nécessite des adaptations majeures en veillant à ce que qu'il y ait, à la lumière de notre présentation du 19 juillet 2022 où nous avons analysé le problème en séparant les hypothèses au départ a priori intangibles, trois revendications majeures et une proposition de plan de principe pour le réaménagement : - une vision / un traitement global de l'axe structurant Tervueren-Loi, - le respect du stationnement et de l'accessibilité des quartiers, - une consultation de la population au sujet des passages piétons, - un engagement formel au sujet des itinéraires de délestage, - un traitement de tous les éléments d'insécurité pointés dans cet avis citoyen. Nous vous remercions pour le travail réalisé et vous encourageons à poursuivre vos efforts.",

-c- les riverains ont demandé, sans succès, un report de quelques semaines de la réunion grand public annoncée pour le 11 septembre afin de permettre à la Région de Bruxelles et aux communes concernées de se mettre d'accord afin de présenter un projet finalisé aux riverains,

-d- les riverains ont émis le 23 juillet 2023 le message les "[éléments les plus importants du côté d'Etterbeek](#)" qui renseigne également : "- doublement prévu de la largeur du trottoir sud du n°55 au n°99 (-- > 4m! de large) ► ne se justifie pas et pose un problème d'accès aux façades : il y a là aussi une belle économie à réaliser"

-e- les riverains ne connaissent pas pour l'instant la nature des plans provisoires présentés par la région fin août - début septembre 2023 aux communes, tout comme ils ne savent pas si le projet de doubler la largeur du trottoir dont question est maintenu ou s'il a été abandonné.

Mon client me charge de porter d'urgence à votre attention que ce projet de doubler la largeur actuelle du trottoir de la latérale sud à Etterbeek va :

- 1) rendre très difficilement accessible les façades des bâtiments (pompiers, déménagements ...), comme le montre les 8 photographies du 19 mai 2021,
- 2) rétrécir au minimum la largeur de la voie de circulation ce qui fait que tout obstacle bloquera inévitablement les bus de la STIB.

Au sujet des largeurs de voiries, des trottoirs et du recul par rapport aux façades, mon client ne sait pas si les pompiers ont donné un avis positif pour le projet de doubler la largeur du trottoir et explique que le trottoir élargi à +/-4,20m est excessif en longeant une voirie réduite à 3,30m, et même à 3,00m par endroit.

La latérale sud (Etterbeek) est en effet utilisée par les bus STIB et la largeur recommandée par la STIB est de 3,50m.

Lors de la visioconférence du 24 février 2021 (Woluwe-Saint-Pierre), Mr Pinto a affirmé avec une autorité non discutable, que **les pompiers exigeaient 4m de large pour les latérales**. Après renseignements, 3.50m est un minimum pour une voie unique. Or ici il ne serait prévu que 3m à 3,30m avec des largeurs de parking de 2m. Lorsqu'un camion (largeur 2,50m sans rétros) sera stationné bien contre la bordure, il ne restera plus que 2,80m de passage pour les bus et camions (largeur 2,50m sans rétros) ce qui est trop juste.

Lors des déménagements, les élévateurs dépassent de la zone de parcage et la voirie doit être élargie. Le Neufert (ouvrage de référence) préconise minimum 3,50m entre zones de parcage parallèles pour l'aire de manœuvre des véhicules.

En outre, la largeur rétrécie prévue rendrait très difficile l'entrée vers les garages étroits existants.

C'est pourquoi je vous adresse la présente communication urgente afin de pouvoir attirer toute votre bonne attention encore à temps et à heure quant à l'importance sur le plan de l'intérêt général, du respect des contraintes non négociables quant au respect INTEGRAL de l'ensemble des impératifs de sécurité, tel que préconisé par les pompiers, notamment, mais aussi et avant tout dans le respect de la sécurité des usagers et de l'ensemble des riverains, parmi lesquels figure mon client

Cycliste quotidien, mon client estime également nécessaire d'attirer votre meilleure attention sur la dangerosité de la piste cyclable 'monodirectionnelle' d'une largeur prévue de 3m à 3,4m (largeur d'une bidirectionnelle) en latérale sud entre Merode (Etterbeek) et Stoclet (WSP) ainsi que sur le rond point Montgomery (WSP).

Mon client demeure convaincu que vous agirez promptement dans le cadre de vos prérogatives et la présente est adressée aux bourgmestres concernés dans le cadre de leur prérogatives de police sanitaire communale ainsi qu'en matière de sécurité, tranquillité et de salubrité publique, et ce en vertu de l'article 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale (N.L.C.) qui dispose notamment que les communes « ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. »

Je vous adresse la présente, sous toutes réserves de droit et de fait dans le cadre de la protection des droits et intérêts pour mon client.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée,

Philippe Vanlangendonck